



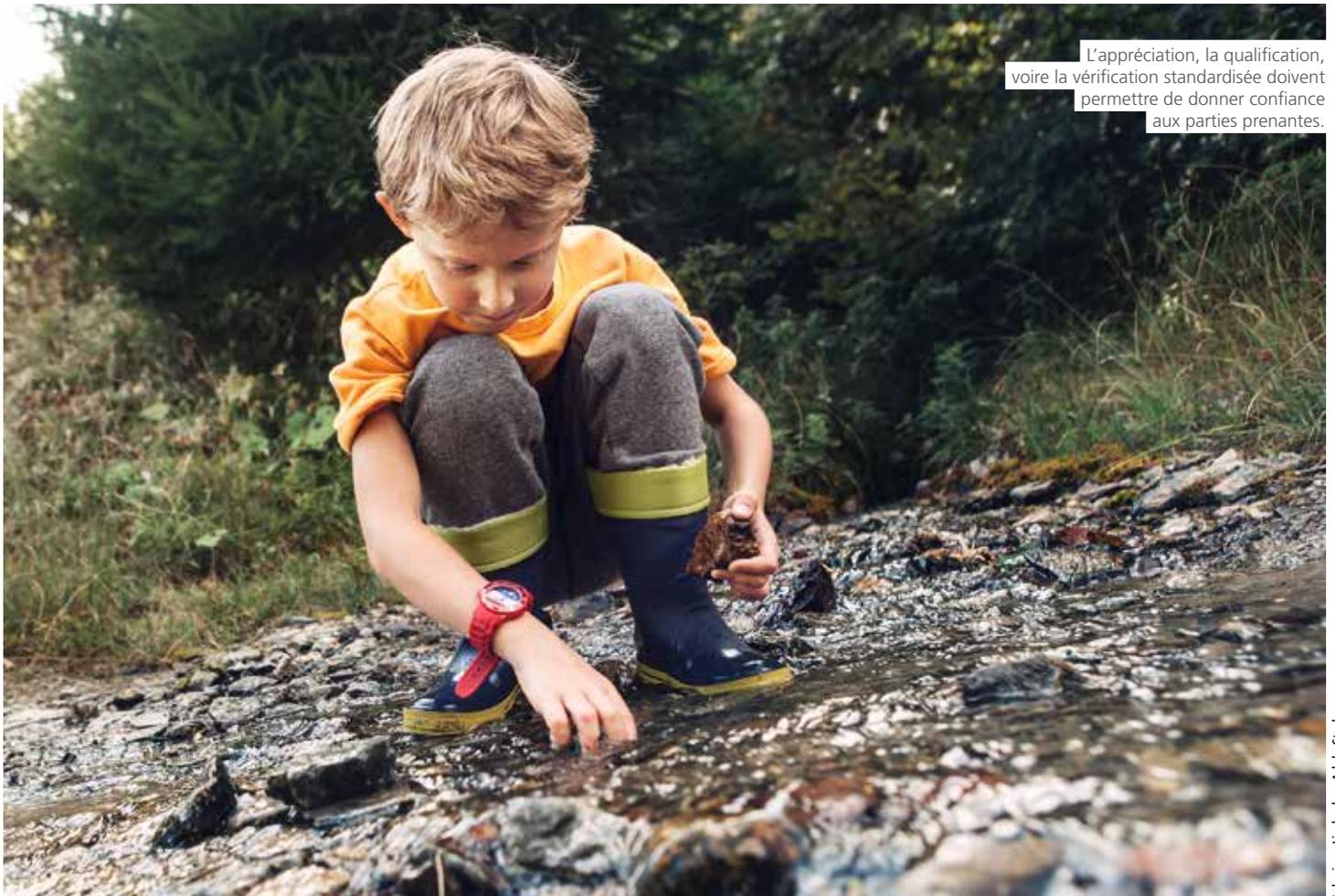
Bruno COSTES

**Bruno COSTES**  
Président du Cos

Christian LEVY  
Vice-président

Corinne DEL CERRO  
Rapporteur

# Environnement et responsabilité sociétale



L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisée doivent permettre de donner confiance aux parties prenantes.

Soloviova Liudmyla - AdobeStock

**L**e Cos Environnement et responsabilité sociétale couvre les activités de normalisation nécessaires à l'accompagnement des acteurs publics et privés leur permettant de mieux intégrer dans leur politique et stratégie les bonnes pratiques environnementales et leur responsabilité sociétale, une meilleure application de la réglementation, de contribuer au développement durable, à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la prise en compte de l'économie circulaire. L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisées des informations transmises, en *B to B* ou en *B to C*, doivent permettre de donner confiance aux parties prenantes, d'assurer une perception équivalente. Ces activités contribuent à la fiabilisation des données, informations et autres allégations publiées grâce à des approches et méthodes éprouvées.

Le Cos Environnement et responsabilité sociétale couvre plusieurs thèmes :

- changement climatique ;
- économie circulaire ;
- responsabilité sociétale.

Ces thèmes s'appuient sur le développement d'outils :

- mesure et métrologie environnementale ;
- management environnemental ;
- information sur la performance sociétale et d'éco-efficience (RSE).

Le Cos joue aussi un rôle transversal d'information et de diffusion auprès des autres Cos et secteurs d'activité sur ces thèmes, en particulier sur la thématique de l'économie circulaire de la stratégie française de normalisation, pour laquelle il joue le rôle de référent. Il veille à la coordination des outils et méthodes et à leur utilisation la plus appropriée par les différents secteurs.

### Contexte

À l'échelle internationale, un développement durable dans un contexte de mondialisation, de remise en cause des modèles actuels de développement économique, de dérèglements climatiques et de croissance démographique est un enjeu à relever par toutes les parties prenantes de la société. Cet enjeu fort, global et mobilisateur doit inciter les États, les collectivités locales comme les entreprises à améliorer leur empreinte environnementale et notamment carbone. Pour partie, l'action internationale est portée par les démarches volontaires d'entreprises et les échanges internationaux.

La normalisation est essentielle dans la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. Elle constitue un moyen important permettant de favoriser les échanges, de mieux prendre en compte les chaînes consommateurs/producteurs dans l'industrie et les services dans le monde entier, de mieux sensibiliser les acteurs au travers d'une information organisée et cohérente et d'aborder le sujet du développement durable et de la responsabilité sociétale des organisations en soutien des engagements internationaux et européens.

À l'échelle européenne, l'approche volontariste et exemplaire prend de l'ampleur vis-à-vis de :

- la transparence avec le reporting environnemental et sociétal obligatoire ;
- la nécessaire prise en compte des dérèglements climatiques ;
- l'économie circulaire, avec une approche systémique intégrant utilisation efficace des ressources et recyclage/réutilisation accrues et élargis ;
- l'exposition aux substances dangereuses.

L'Europe s'appuie à la fois sur la normalisation pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein du marché unique, avec des commandes de normalisation explicites, et sur l'expérimentation de nouvelles approches, qu'il s'agisse de partenariats européens pour l'innovation appliqués à des sujets environnementaux ou d'utilisation expérimentales de méthodologies comme l'initiative « Product/Organization Environmental Footprint ». Les travaux à prendre en compte par la normalisation sont de plus en plus systémiques et intersectoriels, ce qui génère un besoin accru de coopération et de coordination entre organismes de normalisation et entre secteurs concernés.

Sur la scène nationale, la France multiplie les initiatives dans un contexte de crise qui perdure. Elle doit maintenir un haut niveau d'exigences environnementales et sociétales pour répondre à ses engagements internationaux tout en travaillant aux fondamentaux



L'économie circulaire n'est pas qu'un concept global. Elle répond à des processus, des pratiques et des métiers (tri...).

Le développement de méthodes de mesure normalisées pour les problématiques d'émissions participe d'une politique publique française et européenne toujours plus exigeante.



Industrieblick - AdobeStock

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2016

XP X 30-027	Développement durable – responsabilité sociétale – rendre crédible une démarche de responsabilité sociétale basée sur l'Iso 26000
NF X 30-029	Responsabilité sociétale – analyse de matérialité – priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les lignes directrices de la norme Iso 26000
NF X 31-620-2	Qualité du sol – prestations de services relatives aux sites et sols pollués – partie 2 : exigences dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle
NF Iso 18400-101, 103, 105, 107 et 201	Qualité du sol – échantillonnage – partie 101 : cadre pour la préparation et l'application d'un plan d'échantillonnage – partie 103 : sécurité – partie 105 : emballage, transport, stockage et conservation des échantillons – partie 107 : enregistrement et notification – partie 201 : prétraitement physique dans le terrain
NF EN 13201-2, 3, 4 et 5	Éclairage public – partie 2 : exigences de performance – partie 3 : calcul des performances – partie 4 : méthodes de mesure des performances photométriques – partie 5 : exigences relatives à l'efficacité énergétique
NF EN 14662-3	Qualité de l'air ambiant – méthode normalisée pour le mesurage de la concentration en benzène – partie 3 : prélèvement par pompage automatique avec analyse chromatographique en phase gazeuse sur site
NF EN Iso 19694-1 à 6	Émissions de sources fixes – détermination des émissions des gaz à effet de serre dans les industries à forte intensité énergétique – partie 1 : aspects généraux – partie 2 : industrie sidérurgique – partie 3 : industrie du ciment – partie 4 : industrie de l'aluminium – partie 5 : industrie de la chaux – partie 6 : industrie des ferroalliages
NF Iso 13381-1	Surveillance et diagnostic des machines – pronostic – partie 1 : lignes directrices générales

de sa compétitivité, notamment à travers le chantier « transition énergétique et croissance verte ».

La normalisation, grâce à son fonctionnement basé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est un outil susceptible d'apporter une forte contribution à la mise en œuvre harmonisée des politiques engagées en Europe et en France.

Les orientations stratégiques du Cos Environnement et responsabilité sociétale sont en cohérence avec la Stratégie française de normalisation 2016-2018.

### Changement climatique

Les effets de l'activité humaine sur le changement climatique sont avérés. Cela se traduit par des dérèglements et conditions météorologiques extrêmes qui peuvent avoir des conséquences sur les activités ou les produits. Dès lors, la réalisation des engagements des États et parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la Conférence climat de Paris 2015 (COP 21) et de celle de Marrakech (Maroc) (COP 22) doit être prise en compte pour fournir aux parties prenantes engagées dans les programmes de réduction et d'adaptation au changement climatique le cadre normatif approprié.

### Économie circulaire

La communication, fin 2015, de la Commission européenne sur l'économie circulaire et les réflexions menées en France par les pouvoirs publics confirment la nécessité d'analyser la pertinence de l'outil normatif en la matière. Les travaux menés par le Cos, sur la complémentarité normalisation/réglementation sur ce sujet spécifique, les projets de recherche du programme européen Horizon 2020, les besoins de vocabulaire vont être

valorisés dans les instances européennes et internationales.

Le Cos reste à l'écoute des comités stratégiques de filières et de leurs besoins en matière d'économie circulaire.

### Responsabilité sociétale

Côté responsabilité sociétale, les efforts demeurent orientés vers le développement d'outils d'aide aux acteurs économiques, notamment les PME-PMI, pour leur permettre de s'approprier et de mettre en œuvre le concept de responsabilité sociétale ainsi que la valorisation et la promotion des démarches RSE sectorielles s'appuyant sur la norme Iso 26000.

En France, les travaux de la plateforme RSE et le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE peuvent amener notre Cos à examiner des pistes de développement.

En Europe, la nouvelle directive sur le reporting RSE en cours de transposition dans les États membres doit faire l'objet d'une vigilance particulière, en lien avec la certification et le reporting. La démonstration du caractère responsable des entreprises et organisations se développe dans deux directions complémentaires :

- développement de systèmes d'audits complets ou partiels de la chaîne de valeur sur les thématiques éthiques, sociales et santé-sécurité, en complément de l'environnement ;
- développement du reporting sur la mise en œuvre de la RSE.

Côté international, l'approfondissement de certains thèmes de la responsabilité sociétale permet d'aider les acteurs, qu'il s'agisse d'achats responsables, de santé et sécurité, de *compliance* (respect du droit et de l'éthique des affaires) ou de gouvernance. Ces développements doivent être suivis en lien avec les Cos en charge de ces sujets.

Enfin, en cas de résultat positif de l'enquête sur la révision de la norme Iso 26000 lancée

fin 2016, une organisation spécifique devra être mise en place pour contribuer activement à cette révision.

### Mesure/métrologie environnementale

#### *Développer les méthodes de mesure*

Le domaine des déchets est très actif sur les questions de caractérisation des déchets, en lien avec des exigences accrues sur l'efficacité du recyclage, la dépollution et la sécurisation du traitement des déchets dangereux ainsi que la sortie de statut de déchet. L'identification de la présence des métaux critiques et des métaux précieux est un axe au service de l'efficacité.

Le développement des méthodes de mesure normalisées pour les problématiques d'émissions/pollutions dans l'air, l'eau, le sol constitue le pendant naturel d'une politique publique de préservation et de protection toujours plus approfondie et exigeante.

Parallèlement, la métrologie au sein de matrices solides (produits ou déchets) continue à se développer compte tenu des enjeux liés aux matières premières secondaires et à la traçabilité des substances dans les articles.

#### *Répondre aux besoins de nouvelles méthodes sur les substances réglementées*

Le Cos continue à soutenir le développement de travaux européens pour les substances réglementées. Les travaux portent sur l'identification et la traçabilité des substances

dans les articles, les méthodes alternatives d'évaluation (comment répondre au besoin croissant de développement de ces méthodes actuellement traitées par l'Agence européenne des produits chimiques [Echa] et l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), le lien avec la problématique des fiches de données de sécurité (FDS), le management des substances (substances chimiques, matériaux dangereux...) et la communication des informations au sein des chaînes d'approvisionnement, les valeurs toxicologiques de référence...

À noter : dans le cadre de l'économie circulaire, la problématique de la métrologie des substances s'applique également aux déchets.

#### *Mesure de l'intensité carbone*

Le Cos va accorder une attention particulière au suivi de la mesure de l'intensité carbone, qui relie la croissance aux émissions de CO<sub>2</sub> des produits, en lien avec les développements réglementaires possibles sur le changement climatique.

### Management environnemental

#### *Accompagner la mise en œuvre des nouvelles normes de système de management environnemental*

Le Cos va accompagner la mise en œuvre des nouvelles normes de système de management environnemental Iso 14001 et Iso 14004, notamment vis-à-vis des PME. L'intégration de nouvelles thématiques, écoconception, évaluation



Parmi les documents attendus cette année, nombre de normes internationales pour la qualité du sol.

## Elle s'implique dans la normalisation...



**Christel DE LA HOUGUE**

Déléguée générale de l'Union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS).

de la performance environnementale, prise en compte de la chaîne de valeur, de même que l'articulation entre la norme Iso 14001 et le règlement européen Emas et l'intégration/lien avec les autres systèmes de management existants (qualité...) ou émergents (énergie, développement durable...) méritent d'être portés auprès des parties prenantes.

### **Intégration et déclinaison sectorielle des normes**

Actuellement, deux approches se développent en matière de normes horizontales. En effet, pour aider à leur appropriation, des secteurs ont besoin de développer des déclinaisons sectorielles, alors que des acteurs ont besoin d'une intégration de ces mêmes normes pour faciliter leur mise en œuvre dans leur organisation. Le Cos doit démarrer une réflexion sur la question des normes sectorielles déclinées de normes horizontales par rapport à une tendance qui va vers l'intégration des normes.

### **Information sur les performances sociétales et d'éco-efficience (RSE)**

#### **Harmoniser les empreintes sociétales et d'éco-efficience**

L'approche cycle de vie appliquée au produit comme au site constitue un axe fort d'évolution de l'approche européenne sur les empreintes environnementales. Le Cos se doit d'être vigilant quant à la préservation des acquis de la normalisation (famille des normes Iso 14040 et 14025) et à la prise en compte des initiatives au sein et hors de la normalisation (normes sectorielles développées et expérimentation PEF). Le développement d'indicateurs cohérents, fiables, pertinents et communs entre les secteurs est un enjeu clé.

La réflexion sur la façon optimale de s'organiser pour structurer de façon harmonisée les démarches horizontales et les démarches sectorielles et partager les éléments communs se poursuit.

Le programme européen (PEF/EOF) fait toujours l'objet d'une attention particulière.

L'attention du Cos se porte également sur les allégations de durabilité, au sens de développement durable.

### **Développer la communication environnementale et sociétale**

Certains aspects de la communication environnementale sont de plus en plus souvent liés avec la communication des données dans les rapports de responsabilité sociétale. Il

### **Comment, au cours de l'année écoulée, s'est caractérisé votre investissement dans les travaux de normalisation ?**

*Nous avons été présents au sein du comité technique Iso/TC 190 Qualité du sol, et plus particulièrement dans le sous-comité SC 7 Évaluation des sols et des sites. Nous avons également participé à la commission X 31 EF Évaluation des sols et des sites et dépollution des sols au sein de laquelle plusieurs normes sont en cours de révision. Les travaux de rédaction des normes NF X 31-614 (réalisation d'un forage de contrôle) et NF X 31-615 (prélèvement des eaux souterraines), dont la publication est prévue courant 2017, ont été menés en collaboration avec d'autres membres de cette commission.*

*Le travail de la commission X 31 EF, donc notre implication, va encore s'intensifier cette année avec la révision de la norme NF X 31-620 Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – parties 1 à 4, qui est au cœur de notre métier, puisqu'elle sert de socle à la certification des sociétés intervenant dans le domaine des sites et sols pollués.*

### **Quelle est la stratégie de votre organisation pour les années qui viennent en matière de normalisation ?**

*En France, la normalisation dans le domaine des sites et sols pollués est relativement récente. Elle a été initiée par l'UPDS avec la publication de la norme NF X 31-620 en 2003. Auparavant n'existaient que des normes sur l'échantillonnage et l'analyse, notamment des eaux superficielles et souterraines, ou des sols en lien avec leurs caractéristiques agronomiques.*

*La présidence de la commission X 31 EF en 2009 par le Bureau du sol et du sous-sol (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Direction générale de la prévention des risques) a dynamisé les travaux en les recentrant sur notre cœur de métier : la dépollution des sols.*

*La norme NF X 31-620 a été mise à jour en 2011 afin d'y adosser une certification de services des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. 53 entreprises*

*en sont actuellement titulaires. En lien avec cette certification, le Bureau du sol et du sous-sol a fait le point sur les normes auxquelles les entreprises faisaient appel afin d'identifier les lacunes et les redondances.*

*La France s'est alors investie dans les travaux de normalisation à l'international.*

*Les travaux engagés dans ce cadre sont en cours, et il est indispensable que la France reste présente dans les commissions Iso afin d'y défendre ses intérêts. De même, à l'échelon français, les mises à jour à venir, notamment celle de la norme NF X 31-620, sont essentielles pour notre métier, et l'UPDS y participera activement.*

### **Comment appliquez-vous les normes qui concernent votre organisation ?**

*Plus de 80 % de nos adhérents sont certifiés dans le domaine des sites et sols pollués, en lien avec la norme NF X 31-620. Dans ce cadre, lors des audits, l'organisme certificateur contrôle notamment la bonne mise en œuvre de nombreuses normes liées aux prélèvements dans les différents milieux et à la réalisation des prestations d'études et de travaux de dépollution.*

### **En quoi les mécanismes collectifs de normalisation peuvent-ils aider à répondre aux défis qui se posent à votre organisation ?**

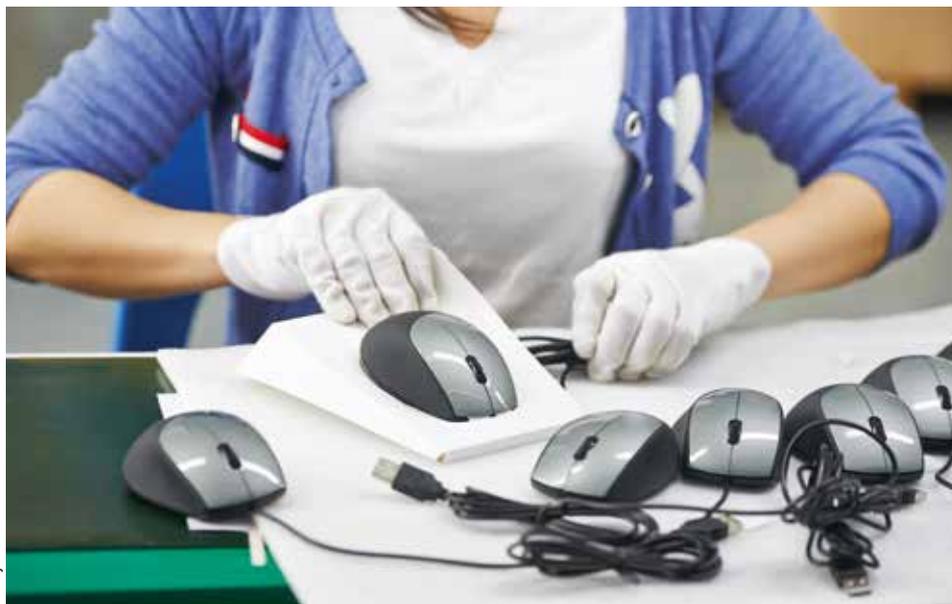
*L'UPDS considère que la participation active aux commissions de normalisation françaises et internationales ainsi qu'aux différents groupes d'experts rédacteurs des projets de normes est indispensable. Elle permet d'anticiper les évolutions techniques et de s'y adapter. L'avantage concurrentiel généré par cette connaissance amont du contenu des textes normatifs est primordial.*

### **Organisme : UPDS**

*Domaine d'activité : chambre syndicale des professionnels de la dépollution des sites.*

*Taille : 43 sociétés adhérentes, représentant un total de 2 000 salariés.*

Kadmy - AdobeStock



L'intégration de la dimension environnementale et de RSE dans tous les secteurs est primordiale.

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2017

FD X 30-012	Terminologie – recyclage
XP X 30-036	Développement durable – responsabilité sociétale – intégration de la démarche de responsabilité sociétale basée sur l'Iso 26000 dans un système de management
FD X 30-438	Déchets – guide de bonnes pratiques pour les reconnaissances géologiques, hydrogéologiques et géotechniques de sites d'installation de stockage de déchets
NF X 43-055	Air ambiant – métrologie appliquée au mesurage des polluants atmosphériques gazeux – prélèvement d'air ambiant et mise en œuvre des gaz d'étalonnage
NF EN 15267-4	Qualité de l'air – certification des systèmes de mesurage automatisés – partie 4 : spécifications de performance et modes opératoires d'essai des systèmes de mesurage automatisés pour le mesurage périodique des émissions de sources fixes
NF EN Iso 11272	Qualité du sol – détermination de la masse volumique apparente sèche
NF Iso 18400-204	Qualité du sol – échantillonnage – partie 204 : lignes directrices pour l'échantillonnage des gaz du sol
NF Iso 10815	Vibrations mécaniques – mesurage des vibrations produites à l'intérieur des tunnels ferroviaires par le passage des trains
NF Iso 20283-5	Vibrations mécaniques – mesurage des vibrations à bord des navires – partie 5 : lignes directrices pour le mesurage, l'évaluation et l'établissement de rapports des vibrations affectant l'habitabilité à bord des navires de commerce et des paquebots
NF Iso 14034	Management environnemental – vérification des technologies environnementales (ETV)
NF Iso 27914	Stockage géologique du CO <sub>2</sub>

convient aujourd'hui d'harmoniser les modalités de communication des données environnementales et sociétales, vis-à-vis des parties prenantes récipiendaires, notamment pour la biodiversité. Cette cohérence doit aussi être assurée tout au long du cycle de vie des produits, en particulier lors de la transition produit-déchet-produit, dans la perspective d'un renforcement de l'économie circulaire.

### Rôle transverse du Cos *Intégrer la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies des autres secteurs*

Le Cos joue un rôle transversal d'information et de diffusion afin de promouvoir l'intégration de la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies normatives des autres secteurs. En fonction de leurs besoins, le Cos est évidemment à leur disposition pour échanger et débattre des thèmes utiles à leurs activités, relayer certaines initiatives réglementaires et leur fournir informations et documents sur lesquels s'appuyer. Il peut les alerter sur les sujets transverses les concernant.

### *Améliorer la gouvernance de la normalisation en matière d'environnement*

Le Cos réaffirme son rôle de coordination quant à la cohérence et la gouvernance sur les sujets transverses dans l'environnement et la responsabilité sociétale qu'il convient d'assurer vis-à-vis des différents organismes européens et internationaux (Cen, Cenelec, Iso et IEC, Etsi, UIT). L'élaboration de normes horizontales pour différents secteurs répond à un objectif d'efficacité et de cohérence d'ensemble. Le rôle des commissions de normalisation rattachées au Cos sur les normes horizontales fera l'objet d'une attention particulière et sera à souligner tout au long de l'année. Un effort particulier doit porter sur la promotion et l'amélioration de la présence française au niveau européen et/ou international.

### *La normalisation en appui de la réglementation*

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du droit de l'environnement, de la feuille de route de la conférence environnementale 2016 et des derniers développements réglementaires européens, la normalisation constitue un outil pertinent, en appui à la réglementation. Le Cos suit tout particulièrement les projets de demandes de normalisation de la Commission européenne pour des sujets environnementaux et de responsabilité sociétale et se tient à la disposition des autorités publiques pour être force de proposition. ●